

S O M M A I R E

Éditoriaux 225

À PROPOS D'ÉLECTRICITÉ — RÉFORMES EN ÉDUCATION — LES HUIT POINTS — ACTION CATHOLIQUE ET ACTION SOCIALE — AUBE DE JUSTICE

Articles

ÉCOLES FRANÇAISES D'ACADIE Benoît MICHAUD 227

LE PREMIER CONTACT AVEC DIEU Claudine-S. VALLERAND 230

POUR AMÉLIORER NOS CRÊCHES Paul LETONDAL 232

LE PROBLÈME DES DOUBLEURS Jacques COUSINEAU 233

Commentaires 238

Ici et là . . . en éducation — Sollicitude éclairée de l'Église pour l'instruction — Un ami nous visite . . . et nous comprend — Bon sens populaire.

Chroniques

LES TERRAINS DE JEUX DE MONTRÉAL Wilfrid GARIÉPY 240

LE SERVICE SOCIAL A L'ÉCOLE Alice LEBEL 242

CE QUE L'ON VOIT DANS LES TAUDIS Annette LABONTÉ 243

LA "MONTREAL CHILDREN'S LIBRARY" Donald PUTNAM 245

HORIZON INTERNATIONAL 246

LE CINÉMA Jean VALLERAND 249

Livres récents 250

Les Parents et l'Enfant Robert PICARD

La Monnaie et le Crédit Émile BOUVIER

Cinq Mystères en forme de rétable Georges-Henri d'AUTEUIL

Les Voyages de Marco Polo Ernest GAGNON

Stances à l'Éternel Absent L. d'APOLLONIA

La Vie ardente d'André Maginot J. COUSINEAU

Un amour J. C.

Politique et Éducation Louis CHAGNON

NOS COLLABORATEURS

M. Benoît MICHAUD, avocat à Campbellton, nous parle ici des luttes de la minorité acadienne des Provinces Maritimes, qu'il représentait déjà au Deuxième Congrès de la Langue française à Québec.— L'article doctrinal de Mme Claudine-S. VALLERAND est le fruit de son expérience concluante auprès des enfants à la Maternelle Vallerand dont elle est la directrice.— Le Dr Paul LETONDAL, professeur agrégé de Pédiatrie à l'Université de Montréal et chef de service à l'hôpital de la Miséricorde, reprend ici le thème de la causerie qu'il prononçait récemment au club Kiwanis Saint-Laurent.— A l'aide d'une substantielle collaboration, le P. Jacques COUSINEAU, S.J., continue, après une longue interruption, la série de ses articles sur le problème de notre enseignement.— A propos de l'Œuvre des Vacances du Parc Lafontaine, dont il est le directeur, le P. Wilfrid GARIÉPY, S.J., fait des suggestions intéressantes sur l'organisation des terrains de jeux à Montréal.— Mlle Alice LEBEL met au service du Bureau des Œuvres sociales de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, dont elle est la directrice-secrétaire, sa compétence d'infirmière-hygiéniste et l'expérience qu'elle a puisée au cours de stages d'observation aux États-Unis.— Mlle Annette LABONTÉ, chef du service des enquêtes à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, nous fait profiter une fois de plus de son vif talent d'observation.— L'histoire de la "Montreal Children's Library", telle que racontée par sa bibliothécaire-en-chef, Mlle Donald PUTNAM, contient une belle leçon d'énergie qu'on voudrait contagieuse.

RELATIONS

REVUE DU MOIS

Directeur: Jean-d'Auteuil RICHARD
Rédacteurs: Emile BOUVIER, Jacques COUSINEAU, Alexandre DUGRÉ, Joseph-H. LEDIT.
Administrateur: Albert BELLEMARE

PRIX DE L'ABONNEMENT: \$2.00 par année
 A l'étranger: \$2.50. Pour les étudiants: \$1.50
 L'abonnement commence en janvier, avril, juillet et octobre

Publiée par
 L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Centre de documentation, d'information et d'action sociale,
 sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus.

Directeur: Joseph-Papin ARCHAMBAULT

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
 1961, rue Rachel est - Tél.: FR. 1189
 MONTRÉAL CANADA

Relations

1ère année, No 9

Ecole Sociale Populaire, Montréal

Septembre 1941

É D I T O R I A U X

À propos d'électricité

DEPUIS le 1er novembre 1920 au 1er novembre 1930, il existait un contrat entre la Cité de Montréal et la Montreal Light, Heat & Power Co., fixant le prix que devait payer la ville pour l'éclairage des rues et des édifices publics. Ce contrat n'a jamais été renouvelé. Faute d'une opinion publique assez éclairée et d'administrateurs assez fermes pour exiger et obtenir les rajustements qui s'imposent, la ville continue de payer au prix fort sa consommation d'électricité. Situation pour le moins anormale.

Or les journaux annonçaient ces jours derniers que les plans du nouveau système d'éclairage des rues de la métropole avaient été remis à la Régie des Services publics. Il semble donc que l'on veuille mettre fin à cette anomalie. Mais dans quel sens? Ne s'agit-il que d'établir un nouveau taux d'électricité à payer à la Montreal Light, Heat & Power?

Et l'administration aurait-elle renoncé à l'idée — naguère exprimée dans le Bill de Montréal mais rapidement étouffée — de la municipalisation de ses propres services publics? Puisqu'il est sérieusement question d'étatiser bientôt la Beauharnois, Montréal, semble-t-il, devrait passer une entente avec cette dernière filiale plutôt qu'avec le trust lui-même dont on ne saurait attendre aucune faveur. Pourquoi la métropole ne réagirait-elle pas comme sa minuscule voisine, Westmount, qui depuis trente-cinq ans jouit du droit et des avantages de produire et de distribuer l'électricité?

Réformes en éducation

NOUS commençons la troisième année de la guerre. A mesure que l'on parle de l'enjeu de civilisation engagé dans la mêlée sanglante et que des sacrifices sont demandés pour la cause de l'idéal démocratique, il se fait dans le cœur des élites pensantes comme des masses appauvries un approfondissement des valeurs humaines et un examen des résultats que nous a apportés le système d'éducation du passé. Dans les

autres démocraties, le procès est conduit sans ménagement; avec raison, nous le savons, car dans l'école neutre on a ignoré la religion et abaissé le standard moral, et par la taxe scolaire au profit des seules écoles d'État, on a brimé la liberté des personnes, valeurs qui servent aujourd'hui de labarum.

Chez nous, dans la province de Québec, l'on peut et doit trouver peu démocratique l'absence de bourses d'État en faveur de l'élite des enfants pauvres, le manque de fonds nécessaires pour rétribuer convenablement les instituteurs et aménager adéquatement les institutions scolaires, l'on peut et doit déplorer la pauvreté de nos statistiques pédagogiques, le chevauchement de nos différents cours d'études, l'inadaptation des programmes aux conditions géographiques, sociales et psychologiques. Il nous faut donc des réformes radicales, qui touchent à la racine des maux. Mais à la véritable racine des maux dûment diagnostiqués.

Dans la certitude que notre système scolaire se met à évoluer et évoluera cette année considérablement, RELATIONS veut apporter sa collaboration à ce redressement national. Ce numéro spécial sur l'éducation en témoigne et d'autres articles viendront au cours de l'année soutenir l'effort méritoire de ceux que la Providence appelle à la haute destinée de réformer notre enseignement.

Les Huit Points

À L'ISSUE de leur rencontre sensationnelle du mois dernier, MM. Winston Churchill et Franklin Roosevelt, chefs de leurs gouvernements respectifs, publièrent une déclaration en huit points que d'aucuns saluèrent aussitôt comme un événement capital de l'histoire contemporaine. Elle voulait donner ce que l'opinion publique attendait avec anxiété depuis longtemps: nos buts de guerre, c'est-à-dire les raisons essentielles pourquoi nous soutenons le poids écrasant d'une guerre moderne avec toutes ses horreurs et ses misères. Bien des voix, plus ou moins autorisées, avaient exprimé l'opinion

que nous étions les défenseurs de la civilisation chrétienne et de tout ce qu'elle représente: dignité de la personne humaine, sainteté de la famille, valeur transcendante de la loi morale, liberté de conscience. Tout cela allait enfin recevoir la confirmation officielle de nos leaders, donnant à nos soldats et à nos populations l'élan des croisades.

Hélas! Dans les huit points, pas une allusion au christianisme, aux valeurs morales, à la liberté de conscience. Manifestation sans doute inconsciente de ce laïcisme qui depuis deux siècles a progressivement éliminé Dieu de la vie publique. Le Saint-Père en fut profondément attristé, les milieux chrétiens, protestants et catholiques, désillusionnés; aussi le dimanche suivant M. Churchill dut rappeler discrètement que lors des entretiens un Service avait eu lieu et M. Roosevelt, en présentant les huit points au Congrès, crut bon d'ajouter: "It is unnecessary for me to point out that the declaration of principles includes of necessity the world need for freedom of religion". *Time* notait justement: "By declaring this unnecessary, the President acknowledged its necessity".

Cette omission regrettable n'enlève rien au caractère juste et légitime de notre effort de guerre. Mais si l'on s'en tient aux solutions purement économiques et politiques, le monde qui a connu les avatars des quatorze points de Wilson, s'acheminera vers une nouvelle catastrophe quelque vingt ans après cette guerre. *Nisi Dominus custodierit civitatem...*

Action catholique - Action sociale

LA Semaine sociale de Québec s'ouvre le 18 septembre sous la présidence d'honneur de S. Em. le cardinal Villeneuve, O.M.I., et en présence du Lieutenant-gouverneur, du Premier Ministre de la province, des archevêques d'Ottawa et de Montréal et d'autres personnalités civiles et ecclésiastiques.

C'est la XVIII^e session annuelle. Chacune fut un événement. Chacune laissa des fruits précieux.

Celle-ci semble devoir les dépasser toutes par la participation de l'élite canadienne-française, par l'intérêt primordial du sujet traité, par les résultats importants qu'on en attend.

« Action catholique et Action sociale »: la matière certes est vaste et de grande actualité. Des conférenciers compétents en exposeront les différents aspects. Ils tireront de leur exposé doctrinal des conclusions d'ordre pratique. Car la devise des Semaines sociales est « la science pour l'action ». Tous ceux qui pourraient participer à ses bienfaites assises feront bien d'en profiter. La magnifique lettre que le Souverain Pontife vient d'adresser au Président de la Commission générale des Semaines indique combien Rome favorise de telles initiatives et désire qu'un grand nombre en bénéficient.

Aube de justice

EN ce mois de septembre, qui ouvre la troisième année de guerre, les païens et les néo-païens danseront de joie; ceux qui profitent de la catastrophe compteront leurs bénéfices de l'année écoulée; les chrétiens opprimés lèveront les mains vers le ciel et chanteront: « Ta naissance, ô Vierge mère de Dieu, a annoncé la joie à tout l'univers, car c'est de toi qu'a rayonné le Soleil de Justice, le Christ notre Dieu qui, déchirant la malédiction, nous a donné la bénédiction et terrassant la mort, nous a donné la vie éternelle ».

N'est-ce pas un étrange paradoxe que de parler de joie et de bénédiction, de soleil et de vie alors que la malédiction et la violence, l'horreur et la mort dansent leur sarabande sur notre planète affolée? Pourtant, la petite prière que nous venons de transcrire, une des rares que les chrétiens d'Orient et d'Occident répètent à l'unisson, devrait être répétée avec plus de confiance que jamais. Dans le rite latin, elle est l'antienne du *Magnificat*, aux secondes vêpres de la Nativité de Marie, le 8 septembre. Dans le Proche Orient et en Grèce, dans les Balkans comme dans la vallée ensanglantée du Dnieper, dans les solitudes infinies, caressées une dernière fois, avant le long hiver polaire, par les flots chantants des grands fleuves sibériens ou l'immensité de l'océan Arctique, la même prière sera chantée à matines et à vêpres, aux heures canoniques et à la messe, car c'est le « tropaire », l'hymne propre de la fête. Ainsi, tout l'univers acclamera Notre Dame. Allez donc, Vierge radieuse, allez luire aux regards de tous ces désespérés assis « dans les ténèbres et à l'ombre de la mort ». Dites-leur que ce n'est pas le morne hiver qui s'annonce, mais la résurrection printanière. Aube naissante, allez leur dire que le Soleil de Justice va se lever.

Cette antienne, c'est le résumé de tous nos espoirs, la somme de toutes nos joies. C'est l'hymne du matin. Vaincue, la mort s'enfuit des champs de bataille; la charité pourchasse l'injustice qui, si longtemps, afficha son insolent triomphe. Le soleil se lève, le Christ baigne l'Europe de lumière, et prolonge ses rayons sur la mystérieuse Russie, tandis que celle-ci, avec un frisson divin, s'éveille de son engourdissement millénaire.

Quand la Vierge vint au monde, personne ne s'imagina que quelque chose d'extraordinaire venait de s'accomplir. D'autres personnages retenaient l'attention du public. A Rome, c'était Auguste, chef de l'univers civilisé. Mais de quelle civilisation s'agissait-il? Qu'on relise la *Cité de Dieu* de saint Augustin ou le premier chapitre de *l'Épître aux Romains*. En Judée, régnait Hérode. La naissance de Marie fut à peine remarquée par les voisins. Cependant, elle fut l'aurore joyeuse de notre Rédemption!

NOS MINORITÉS

ÉCOLES FRANÇAISES D'ACADIE

Benoît MICHAUD

SIGNALONS tout d'abord l'importance de la population d'origine française des provinces maritimes. D'après le dernier recensement (1931), elle représente au Nouveau-Brunswick 33% de la population totale, soit 137,000 âmes; en Nouvelle-Écosse, elle est de 56,000: près de 11%; et sur l'Ile-du-Prince-Edouard, de 13,000, c'est-à-dire plus de 15%. Il ne faudrait pas croire cependant que toute cette population est française de culture et d'esprit. L'anglicisation a fait des ravages considérables en Acadie, surtout en Nouvelle-Écosse et sur l'Ile-du-Prince-Edouard. Au Nouveau-Brunswick, à part quelques petites villes, le mal est relativement restreint. On parle une langue, généralement chargée d'anglicismes, mais à ossature française. Parmi les anglicisés, les uns le sont complètement et ne parlent plus le français; d'autres le parlent encore, mais lui préfèrent l'anglais parce que mieux connu, ou tout simplement par snobisme.

Avant la Confédération, les trois provinces du golfe jouissaient de certains droits et privilèges en matière d'enseignement du français. L'état accapareur n'avait pas encore fait main-mise sur l'école. Il s'en tenait à son vrai rôle de protecteur du droit familial, accordant ses octrois aux groupements qui organisaient des écoles et leur laissant beaucoup de latitude quant au choix des instituteurs et à la préparation des programmes. En Nouvelle-Écosse, une loi de 1841 avait sanctionné officiellement l'usage de la langue française dans les écoles:

Et qu'il soit décrété, y était-il stipulé, que toute école, où l'instruction ordinaire pourrait être en français, en gaélique ou en allemand, en quelque district que ce soit de cette province, aura droit à sa part des deniers publics, au même titre que les autres écoles où l'instruction serait donnée en langue anglaise.

A l'époque de la Confédération, le groupe français du Nouveau-Brunswick, beaucoup moins imposant qu'il ne l'est aujourd'hui, jouissait pourtant d'une situation beaucoup plus favorable en matière d'éducation. Comme le groupe majoritaire anglo-saxon, il s'était prévalu de l'assistance accordée à l'éducation en vertu des dispositifs des lois de 1802, 1805, 1806, 1847, 1858. Ces octrois de l'État, peu considérables en fait, étaient du moins accordés sans distinction à tout groupe qui voulait en bénéficier. Des écoles françaises surgirent alors dans la plupart des paroisses françaises.

Avec l'année 1867, écrit l'abbé Lionel Groulx, une ère nouvelle eût pu s'ouvrir, semblait-il, pour la race acadienne: l'ère du travail dans la paix définitive, l'ère de la reconstruction pacifique et joyeuse. Le nouvel État politique atténuerait son isolement. Rattachée de façon plus étroite, par le lien politique et par de nouvelles voies de communication, au Québec français, elle se pouvait promettre, de la part de la vieille province, un appui plus effectif, plus constant. L'article 133 de la constitution fédérative venait de proclamer la langue française langue nationale du Canada, au même titre que l'anglais...

Hélas! cette idylle politique devait durer ce que durent toutes les idylles. Moins de dix ans après la conclusion de ce pacte parlementaire, les trois provinces du Golfe avaient déjà supprimé, sur l'étendue entière de leur territoire, les droits et les privilèges de l'enseignement catholique et français. Pour se mettre à l'œuvre la Nouvelle-Écosse n'avait pas même attendu 1867. Elle était entrée dans la Confédération traînant déjà à sa remorque une minorité meurtrie.

En effet, dès 1864, la Nouvelle-Écosse avait établi l'école soi-disant neutre et unilingue. Les deux autres provinces firent de même au lendemain de la Confédération. Les nouvelles lois interdisaient aux instituteurs le port du costume religieux et bannissaient tout emblème religieux des écoles. On eut beau protester, en appeler à Ottawa, supplier le gouvernement central de révoquer la loi injuste, rien n'y fit. Les deux grands partis politiques ne surent ou ne voulurent pas agir d'une manière efficace. Nos représentants canadiens-français dans le gouvernement fédéral se montrèrent lamentablement inférieurs à leur tâche; seule une attitude ferme et énergique de leur part eût pu sauver peut-être la situation. La minorité lésée décida de porter ses griefs devant les tribunaux. Des juristes éminents émirent l'opinion que la nouvelle loi violait l'article 93 du pacte fédératif: on pouvait donc compter sur les tribunaux pour donner le coup de grâce à la loi spoliatrice. Espoir de courte durée. On avait compté sans les ressources illimitées de la jurisprudence anglaise. La loi fut déclarée constitutionnelle par la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, puis par le Conseil privé. Les savants juristes avaient prononcé que, la minorité catholique n'ayant pas un système scolaire légalement établi avant la Confédération, l'article 93 ne pouvait protéger « des droits ne jouissant d'aucune reconnaissance légale ».

Voilà en résumé comment chez nous on interprète l'article 133, destiné dans l'esprit des Pères à protéger les droits du français dans toute l'étendue du Canada. Pour votre édification, comparez cette